



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 28 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le vingt huit juin à vingt heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2007 par Monsieur le député maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles CARREZ, député maire.

Etaient présents : 29 membres,

M. CARREZ, député maire,
M. LOISON, Mme DARENNE, MM. CARTIGNY, Mmes ROYER, BOUCHERAT, MM. GHIENNE, VEDRENNE, ETIENNEY, VERGNE, maires adjoints, MM. CUVILLIER, GANDON, Mmes MAILLE, LEFOL, MM. FLOIRAC, MAIZY, GOUX, Mmes CHARRON, CANALES, WOITIEZ, LION, RAYNAUD, HOUDOT, M. MARC, Mme DAVID, MM. BUGEJA, SCHMITZ, AUBERT, Mme SOLLIEC, conseillers municipaux.

Excusés :

- . M. DUHAMEL ayant donné pouvoir à M. LOISON
- . Mme REBUT ayant donné pouvoir à M. GHIENNE
- . M. GARRON ayant donné pouvoir à Mme DARENNE
- . M. HEILIGENSTEIN ayant donné pouvoir à M. MAIZY
- . Mme BACHELET ayant donné pouvoir à Mme ROYER
- . Mme DESCATEAUX ayant donné pouvoir à Mme HOUDOT
- . Mlle POINDRON ayant donné pouvoir à M. MARC
- . M. TERRASSE ayant donné pouvoir à Mme SOLLIEC
- . Mme GATARD ayant donné pouvoir à M. SCHMITZ
- . Mlle GOMBERT ayant donné pouvoir à M. AUBERT

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de séance : Madame HOUDOT.

Ces formalités remplies,

**O B J E T : Réforme des permis de construire
Maintien des autorisations de démolir et de clôture**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L 421.3 et suivants et R421.2 et suivants
Vu la loi n°2006-872 du juillet 2006,



Hôtel de Ville
Place de la Libération
4171
le Perreux-sur-Marne
edex
tél. : 01 48 71 53 53
fax : 01 43 24 14 45
la Mairie en ligne :
www.leperreux94.fr

Mairie du Perreux-sur-Marne – Registre des délibérations
DEL DST 070628014

275

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007
Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 6 juin 1996
Vu l'avis de la commission d'Urbanisme du 19 juin 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décidé de maintenir l'obligation de déposer un permis de démolir ainsi qu'une déclaration de clôture, en dérogation aux dispositions du décrets n°2007-18 du 5 janvier 2007, relatif à la réforme des permis de construire.

Et ont les membres présents signé au registre
après lecture Pour extrait conforme

Pour le Maire

Le Maire Adjoint

 Jacques LOISON

SOUS-PREFECTURE
de NOGENT-sur-MARNE
04. JUIL 2007
ARRIVÉE

Apprécié le 4/7/07